

FIXATION DES DATES D'EXAMEN DU CAPA, SESSION 2023

(Article 1^{er} de l'arrêté du 7 décembre 2005)

*Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ;
Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat, et notamment ses articles 68 et 70 ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2005 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat ;*

*

**

Le Président du Conseil d'Administration de l'Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées arrête comme suit les dates d'examen du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) pour l'année 2023 :

PREMIERE SESSION

Épreuve écrite : mardi 12 septembre 2023 de 9h00 à 14h00

Epreuves orales : du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023

SESSION DE RATTRAPAGE

Épreuve écrite : lundi 6 novembre 2023 de 9h00 à 14h00

Epreuves orales : du mardi 7 novembre 2023 au jeudi 9 novembre 2023

Toutes les épreuves (première session et session de rattrapage) se déroulent dans les locaux de l'école des avocats sud-ouest Pyrénées (EDASOP) 35C boulevard des Récollets à TOULOUSE (31400).

La présente décision est publiée sur le site de l'école des avocats sud-ouest Pyrénées (EDASOP) et est affichée dans les locaux de l'école.

Fait à Toulouse,
Le 6 avril 2023

Thierry CARRERE
Président



35 C Bd des Récollets - 31400 TOULOUSE
Tél. : 05 61 53 06 99

Email : contact@ecoleavocats-toulouse.fr
www.ecoleavocats-toulouse.fr